

Mais il paraît que leur vieux chef, octogenaire, ne veut pas en entendre parler, ni lui ni son fils. "Personne, dit-il, pas même le Gouverneur, ne peut vendre nos terres, ni les changer sans ma permission."

Et pour preuve de ce qu'il avance, le vénérable vieillard nous montre un certain document qu'il conserve comme ses yeux, et qu'il tient, dit-il, du Gouverneur: *C'est l'ancien gouverneur lui-même qui lui a mis son township dans la main*, en lui remettant cette pièce importante, lui assurant à lui, chef, la propriété de ces terres, pour l'usage de sa peuplade; qu'en conséquence, il gardera ces terres tant qu'il verra le soleil se lever, là-bas, derrière la forêt.

De plus il prétend bien faire passer, à la postérité, ce précieux parchemin, afin qu'elle le fasse valoir au besoin.

Malgré les réclamations, et les droits réels ou supposés du brave vieux Sachem, il n'en demeure pas moins vrai que cette belle partie du township Viger se trouve perdue pour la colonisation et l'agriculture, et n'est de presque aucune utilité pour les sauvages eux-mêmes.

En effet, la petite étendue de terre qui y est défrichée se trouve ruinée, faute de culture faite à propos, et la forêt qui couvre le reste, demeure isolée au milieu des terres cultivées des habitants de l'Isle-Verte, de St. Epiphane et du township Devonville. Aussi cette partie en bois debout ne renferme pas beaucoup d'autres objets de chasse que des lièvres et des perdrix, ce qui est est à coup sûr, d'un petit profit pour soutenir une famille.

.....
Au moment où j'écris ces lignes, 7 mars, j'apprends qu'un certain nombre de sauvages de Viger, vendent le peu de ménage qu'ils ont, et même leurs animaux et qu'ils quittent leurs terres, pour aller chercher fortune ailleurs.

Il est donc d'une urgente nécessité pour le Gouvernement de régler cette affaire au plus tôt, même pendant la présente Session.

Nous espérons que le digne Représentant de Témiscouata voudra bien s'en occuper immédiatement.

(A continuer.)

Comment préparer la chaux dont on couvre quelquefois les arbres.

On sait déjà que le lait de chaux est employé avec beaucoup d'efficacité pour détruire les mousses qui couvrent les arbres, ainsi que les insectes, leurs larves et leurs œufs nuisibles à ces arbres; mais on en fait quelquefois une mauvaise application. Voici quelques instructions qui peuvent être d'une grande utilité aux arboriculteurs.

Préparation du lait de chaux.—On fait éteindre de la chaux vive que l'on délaie dans une certaine quantité d'eau, de manière à former une sorte de bouillie un peu claire. La substitution de l'eau de lessive à l'eau ordinaire donne plus de force à cette préparation.

Mode d'application.—Lorsque le lait de chaux est à peine refroidi, à l'aide d'un pinceau on recouvre soigneusement la tige et les branches de l'arbre, ayant soin de le bien faire pénétrer dans la mousse, dans tous les interstices, dans toutes les fissures de l'écorce, après avoir préalablement enlevé, à la serpette ou avec un couteau, les lames d'écorce morte qui se détachent de l'arbre et servent ordinairement d'abris aux insectes. Si la mousse est assez abondante pour rendre difficile et trop lente l'effet de la

chaux, on nettoie d'avance grossièrement l'arbre avec le dos de la serpette.

Epoque.—Le chaulage se pratique lorsque la végétation est en repos et que les arbres sont dépourvus de leurs feuilles, c'est-à-dire de la fin de l'automne à la fin de l'hiver.

S'il s'agit simplement de détruire certains insectes particuliers agglomérés sur quelques points d'un arbre, on peut opérer localement et pendant presque toute l'année, ayant soin de ne pas couvrir les feuilles ou les parties herbacées.

Le chaulage appliqué aux arbres fruitiers est pour eux un procédé à la fois curatif et conservateur, il augmente leur vigueur et les maintient en santé, en détruisant avec les œufs et les larves de certains insectes, les mousses et tous les autres parasites qui recouvrent, détruisent ou altèrent les tissus extérieurs, et apportent ainsi des obstacles au plein et libre exercice de la végétation.

Nous recommandons conséquemment fortement cette opération sanctionnée, dans les anciens pays, par un très-long usage.

Si j'étais cultivateur.

On demandait un jour à un français qui était, pour ainsi dire, le conseiller de toute la commune où il vivait, "Que feriez-vous si vous étiez cultivateur?" Voici sa réponse: les conseils qu'elle contient peuvent être suivis avec autant d'avantage par les cultivateurs canadiens que par les cultivateurs français.

"Si j'étais cultivateur (fermier ou propriétaire de terres), et que j'eusse une famille, voici comment je m'y prendrais pour préparer mes enfants à la même profession que moi et pour les mettre à même de faire mieux que leur père.

"D'abord, mes enfants, filles et garçons, seraient dès l'âge de six ou sept ans placés à l'école du village; ils y resteraient jusqu'à l'âge de treize à quatorze ans. Je ferais en sorte, durant ces premières études, de les y envoyer régulièrement; car l'habitude qu'ont la plupart des enfants des communes rurales de ne fréquenter les classes que pendant les mois d'hiver, nuit considérablement à leur progrès; ils oublient en été ce qu'ils ont appris en hiver.

"Dès qu'ils sauraient lire, je tiendrais à ce qu'ils eussent entre les mains un livre qui traiterait d'agriculture et d'horticulture, qui serait lu à son tour, et dont une explication simple et à leur portée serait donnée par l'instituteur. Je prierais aussi ce dernier de leur faire quelques dictées relatives à la science agricoles, dont il trouverait le texte dans les journaux d'agriculture, dans les livres de sa bibliothèque ou de celle de la commune.

"Je lui exprimerais aussi le désir de voir les connaissances en calcul appliquées à la comptabilité agricole, les problèmes à résoudre auraient trait au prix de revient, d'achat, de vente des denrées; des bénéfices que peut donner telle ou telle récolte, en tenant compte des frais de culture, des sommes représentant la valeur des engrais, des semences, etc., etc.

"Si l'instituteur donnait un enseignement agricole pratique, je serais heureux de voir mes enfants y prendre part et je ne regretterais pas les quelques heures qu'ils emploieraient à travailler sous les yeux de leur maître.

"Quand mes filles reviendraient de l'école elles n'auraient plus qu'à compléter, sous les soins de leur mère, les leçons d'économie agricole qu'elles ont reçues de leur maîtresse; elles s'habitueraient au travail extérieur de la maison; elles s'occuperaient du ménage, de la laiterie, de la basse-cour, du jardinage; elles entretiendraient une grande propreté dans les différentes parties de la maison.